



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Treizième session

Rome, 16-20 avril 2018

Rapport du Secrétariat de la CIPV - Rapport relatif à la coopération internationale

Point 14.1 de l'ordre du jour

Document établi par le Secrétariat de la CIPV

1. En 2017, le Secrétariat a collaboré avec plusieurs organisations. Il prévoit de continuer ces activités de collaboration en 2018. Les principales activités menées avec des organisations internationales et des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) sont présentées ci-après.

I. Section 1: organisations internationales

A. Section 1.1: rapport sur les activités de coopération menées en 2017

2. La **Convention sur les armes biologiques (CIAB) du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA)** a pris contact avec le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) en vue d'une éventuelle coopération. La CIAB souhaite coopérer avec la CIPV et que celle-ci contribue au projet intitulé *Strengthening Global Mechanisms and Capabilities for Responding Deliberate Use of Disease* (Renforcer les capacités et les mécanismes mondiaux relatifs aux interventions consécutives à une utilisation délibérée d'agents pathogènes). Le projet vise à contribuer au développement des capacités en matière de détection et de notification de l'apparition de maladies infectieuses et d'attaques menées au moyen d'armes biologiques ainsi qu'en matière de réaction face à ces événements, y compris dans les domaines relatifs à la préparation et à l'intervention ainsi qu'à la gestion et à l'atténuation des crises. La CIPV contribuerait à renforcer les capacités en matière de notification d'organismes nuisibles aux végétaux, d'analyse du risque et d'intervention d'urgence.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org

3. Le **Codex Alimentarius** a continué de travailler en concertation avec le Secrétariat de la CIPV sur la mise en place du système de mise en ligne des observations, outil en ligne qui offre aux points de contact une plateforme normalisée sur laquelle présenter leurs observations relatives aux projets de normes et qui améliore ainsi la transparence et le caractère inclusif du processus d'établissement de normes. Cet outil est déjà considéré comme une bonne pratique par le Comité SPS et peut aussi être utile à d'autres organisations. Les deux organisations ont également élargi l'utilisation du système, qui peut être utilisé pour des documents autres que des normes. Le Secrétariat de la CIPV a participé activement à la table ronde organisée dans le cadre de la quarantième session de la Commission du Codex Alimentarius et qui a réuni des organisations gouvernementales internationales. Lors de la table ronde, le Secrétariat a souligné des domaines d'intérêt communs ainsi que les activités de coopération en cours de mise en œuvre et celles qui pourraient être menées¹.

4. Le Secrétariat de la **Convention sur la diversité biologique (CDB)** continue de travailler en concertation avec le Secrétariat de la CIPV. Cette année, les deux secrétariats ont actualisé leur plan de travail conjoint en matière de coopération entre les deux conventions, qui définit les principales activités à mener en 2017 et 2018. Il s'agit d'une réalisation clé en vue de contribuer à faire face aux enjeux auxquels sont confrontées les deux conventions. Les principales activités de coopération couvrent les domaines suivants: 1) participation aux réunions des organes directeurs; 2) formation relative à l'Initiative taxonomique mondiale; 3) comparaison des termes utilisés dans le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique, dans le Glossaire des termes phytosanitaires et dans d'autres instruments pertinents; 4) réunions d'experts sur le thème du commerce électronique; et 5) promotion de partenariats et activités de communication.

5. Le Secrétariat a formulé des observations au sujet de l'étude relative aux espèces exotiques envahissantes (EEE) présentée lors de l'atelier d'experts organisé en décembre par la CDB sur le thème des EEE. L'atelier d'experts visait à préparer la vingt-deuxième réunion de l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, au cours de laquelle la question de l'élaboration des décisions relatives aux EEE sera examinée. Le Secrétariat de la CIPV a l'intention de participer à la réunion de l'Organe subsidiaire qui se tiendra en juillet 2018. Le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic continue de travailler en concertation avec le Secrétariat de la CDB en ce qui concerne l'Initiative taxonomique mondiale, et le Groupe technique sur le Glossaire des termes phytosanitaires a examiné la comparaison entre les termes utilisés dans le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique et les termes utilisés dans le Glossaire des termes phytosanitaires et a formulé des observations à ce sujet. La CDB est intervenue lors de la session spéciale organisée sur le thème du commerce électronique dans le cadre de la treizième session de la CMP.

6. Toujours en ce qui concerne les activités menées avec le Secrétariat de la CDB, le Groupe de liaison des Conventions relatives à la biodiversité² (BLG) a été établi par l'organe directeur de la CDB. Il permet aux chefs des secrétariats des organisations qui mènent des activités dans le domaine de la biodiversité de se réunir régulièrement pour étudier les possibilités d'activités en synergie et d'amélioration de la coordination et pour échanger des informations. La Conférence des Parties à la CDB a adressé de nombreuses demandes au BLG. Le Secrétariat de la CIPV a priorisé les activités énumérées dans le plan de travail conjoint de la CDB et de la CIPV.

7. **Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM)** - Bari. La CIPV a organisé une deuxième session de formation sur le thème du renforcement des capacités phytosanitaires, d'une durée de deux semaines. La formation, ouverte aux organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV), s'adressait aux étudiants du Master «Lutte intégrée contre les

¹ Réf.: document élaboré par le Secrétariat de la CIPV dans le cadre de la quarantième session de la Commission du Codex Alimentarius (CAC40): http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/sh-proxy/en/?lnk=1&url=https%253A%252F%252Fworkspace.fao.org%252Fsites%252Fcodex%252FMeetings%252FCX-701-40%252FINF%2Bpapers%252Fif40_04e_IPPC.pdf (en anglais).

² BLG: <https://www.cbd.int/blg/>.

organismes nuisibles». Des activités de coopération ont été menées avec le CIHEAM sous la forme d'événements consacrés au charançon rouge du palmier et à *Xylella fastidiosa*. Le CIHEAM Bari a également contribué à rédiger une fiche d'information sur *Xylella fastidiosa*, fournie aux participants à la treizième session de la CMP.

8. La **Division mixte FAO/AIEA (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture/Agence internationale de l'énergie atomique)** a coopéré avec le Secrétariat de la CIPV en vue de fournir un appui au Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP) (2004-005) dans des domaines variés. La Division mixte FAO/AIEA, dont certains membres participent au Groupe technique, a accueilli la réunion de juillet 2017 du GTTP et a fourni un appui aux travaux de recherche relatifs à la tolérance à la vapeur chez des populations de *Bactrocera dorsalis* issues de régions géographiques distinctes. Lors de cette réunion, le GTTP a conclu que rien ne permettait de confirmer l'existence de différences significatives. La Division mixte FAO/AIEA a également fourni un appui aux travaux du Groupe technique sur les zones exemptes et approches systémiques pour les mouches des fruits (2004-003), qui a effectué la révision technique des propositions de normes relatives aux mouches des fruits qui seront présentées lors de la treizième session de la CMP (2018).

9. Un Prix de la FAO a été décerné à une équipe composée de personnel de la Division mixte et de l'Unité du Secrétariat de la CIPV chargée de l'établissement des normes ayant mené des travaux relatifs aux mouches des fruits au cours des douze dernières années. Ce prix vient récompenser l'excellence du travail de l'équipe et témoigne des activités de collaboration menées par les deux organisations internationales en vue de contribuer à répondre à leurs besoins.

10. Le **groupe consultatif international en matière d'analyse du risque phytosanitaire (International Advisory Group for Pest Risk Analysis, IAGRA)** met son expertise au service de l'élaboration d'un manuel relatif à la communication sur les risques devant être publié en 2018.

11. Le **Groupe de liaison interinstitutions sur les espèces exotiques envahissantes³** tient des réunions informelles (en fonction des possibilités) dans l'objectif de faciliter la coopération entre les organisations concernées en vue de fournir un appui aux mesures visant à prévenir l'introduction d'EEE et à atténuer leurs effets. La dernière réunion du groupe a eu lieu en décembre 2017 et a été accueillie par l'Organisation mondiale des douanes, à Bruxelles. La réunion a notamment été consacrée à l'avancement des travaux de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes. Le groupe a également acquis une meilleure compréhension des modalités des travaux menés par les différentes unités de l'Organisation maritime internationale (OMI) dans les domaines de l'environnement et de la sûreté. Ces travaux peuvent constituer un défi: du point de vue de la CIPV, les effets du code relatif aux engins de transport (code CTU) ont trait à l'environnement plutôt qu'à la sûreté. L'OMD a expliqué comment elle facilitait les échanges interinstitutionnels grâce à son groupe de travail sur le commerce électronique, auquel les membres du Groupe de liaison interinstitutions sur les espèces exotiques envahissantes ont été invités à participer. Les comptes rendus des réunions du Groupe de liaison interinstitutions sur les espèces exotiques envahissantes sont disponibles sur la page du site web de la CDB consacrée au Groupe, dont l'adresse figure en note de bas de page.

12. L'**Organisation maritime internationale (OMI)** a coopéré avec le Secrétariat de la CIPV dans le cadre des travaux de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes, qui a tenu sa première réunion à Shanghai (Chine). L'OMI a coopéré avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) en vue d'élaborer un Code de bonne pratique pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code CTU). Le représentant de l'OMI se chargera de cette question lors des réunions de l'Équipe spéciale.

³ Groupe de liaison inter-institutions sur les espèces exotiques envahissantes:
<https://www.ippc.int/fr/partners/cbd/publications/2014/11/joint-work-programme-of-the-cbd-and-ippc-secretariats/> (en anglais).

13. Le **Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers** continue de fournir un appui à l'élaboration de normes et contribue à coordonner les activités de recherche nécessaires pour faciliter l'élaboration de normes relatives aux questions de quarantaine dans le domaine de la foresterie. Le groupe étudie notamment des solutions permettant d'éviter l'emploi du bromure de méthyle et fournit un appui à l'élaboration d'une étude scientifique devant guider la révision de la NIMP 15 («Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international»): «Critères relatifs aux traitements des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international» (2006-010).

14. La **Fédération internationale des semences (FIS)** coopère avec la CIPV dans les quatre domaines suivants, qui ont été examinés et approuvés en 2017: 1) formulation d'observations relatives à des projets de normes; 2) appui à l'application et à la promotion de la NIMP 38 («Déplacements internationaux de semences») en organisant une séance spéciale dans le cadre des ateliers régionaux de la CIPV qui auront lieu en 2018; 3) appui à la célébration de l'Année internationale de la santé des végétaux 2020 et aux communications de la CIPV; et 4) participation continue au programme ePhyto mené par la CIPV. La FIS a participé à la troisième réunion du Comité directeur de l'Année internationale de la santé des végétaux et a fait don de 10 000 USD en vue de fournir un appui à la célébration de l'Année internationale de la santé des végétaux et à sa promotion.

15. L'**Organisation internationale de normalisation (ISO)** collabore avec le Secrétariat de la CIPV dans le cadre du groupe de travail 4 chargé de la rédaction de la norme ISO/TC 34/SC 16/ 13484 – Analyse de biomarqueurs moléculaires: Exigences générales pour la réalisation d'analyses utilisant la biologie moléculaire pour la détection et l'identification des organismes nuisibles aux végétaux. Le Secrétariat, qui jouit du statut d'observateur dans ce groupe, veille à ce que la norme ISO soit compatible avec les normes de la CIPV. Les parties prenantes intéressées souhaitent peut-être suivre l'élaboration de cette norme ISO et envoyer des observations par l'intermédiaire de leur point de contact ISO national. Il est important de noter qu'à sa huitième session (2013), la CMP est convenue que les normes ISO n'étaient pas obligatoires pour la mise en œuvre des NIMP et que, dans le domaine phytosanitaire, les NIMP primaient sur les normes ISO.

16. **Secrétariat de l'ozone** – Le Secrétariat de la CIPV s'est encore rapproché du Secrétariat de l'ozone (Protocole de Montréal) avec lequel la CIPV a conclu un protocole d'accord. Celui-ci vise à promouvoir et faciliter la collaboration entre le Protocole de Montréal et la CIPV au moyen de la participation conjointe d'experts techniques dans les groupes et comités techniques relevant des deux traités, notamment le Comité sur les options techniques pour le bromure de méthyle, le GTTP et le Groupe de travail d'experts sur les traitements susceptibles de remplacer l'emploi du bromure de méthyle, afin que la communication et les avis qui sont donnés soient cohérents avec les finalités des deux accords. Le Secrétariat de l'ozone a formulé des observations au cours de la consultation menée en 2017 dans le cadre de l'élaboration des projets de NIMP relatives aux exigences en matière de traitements. L'objectif du Comité du Secrétariat de l'ozone sur les options techniques pour le bromure de méthyle est de conseiller les Parties au Protocole de Montréal sur les traitements susceptibles de remplacer l'emploi du bromure de méthyle à diverses fins, y compris la quarantaine avant expédition, sur les activités de recherche et de développement connexes et sur l'adoption de traitements de remplacement. En outre, chaque année, le Comité examine les nominations relatives aux exemptions pour utilisation critique. Les membres du Comité sont des experts indépendants provenant de divers pays de toutes les parties du monde. Le Secrétariat de l'ozone, représenté par un membre du Comité, a également participé à la réunion du Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires (PMRG) tenue en 2017. Les projets de traitements phytosanitaires de la CIPV annexés à la NIMP 28 («Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés») présentés à la CMP à sa treizième session pour adoption, s'ajouteront à l'ensemble de traitements phytosanitaires susceptibles de remplacer l'emploi du bromure de méthyle.

17. Le **Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires (PMRG)** a continué de travailler en concertation avec le Secrétariat de la CIPV et de fournir un appui aux travaux du GTTP. La création de ce groupe a été le fruit d'une consultation d'experts sur les traitements par le froid, organisée en 2013

par l'Unité chargée de l'établissement des normes. Le PMRG est un groupe indépendant de chercheurs travaillant sur les traitements phytosanitaires, qui a créé un forum où il est possible de traiter, dans le cadre de débats et de recherches menées en collaboration, des questions essentielles ayant trait aux traitements phytosanitaires. Le GTTP travaille en concertation avec le PMRG pour tenter de résoudre les problèmes techniques, faciliter la mise en commun des données entre chercheurs présentant des traitements et favoriser les recherches menées en collaboration qui doivent étayer les traitements phytosanitaires. Les experts du PMRG ont fourni un appui à plusieurs travaux de recherche, dont les travaux relatifs à la tolérance à la vapeur chez les populations de *Bactrocera dorsalis* issues de régions géographiques distinctes. Le PMRG s'est réuni en juillet 2017 aux Pays-Bas et élabore actuellement des lignes directrices relatives à plusieurs types de traitements phytosanitaires à l'intention des chercheurs. On trouvera un complément d'information au sujet du PMRG sur le Portail phytosanitaire international (PPI)⁴.

18. **Programme des Nations Unies pour l'environnement** – Le Secrétariat de la CIPV a participé à deux réunions organisées à Genève par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. L'une a fait intervenir des responsables de l'information et avait pour objectif de mettre en commun des informations et d'encourager des actions conjointes relatives aux campagnes d'information, aux ressources et aux outils. L'autre a été consacrée à la création et à la promotion du portail InforMEA, site web rassemblant des textes normatifs rédigés par des agences environnementales multilatérales. Des moyens permettant de créer de nouvelles synergies seront également étudiés dans le cadre du projet intitulé *Environmental Treaties Programme - realizing synergies for biodiversity* (Programme relatif aux traités environnementaux – créer des synergies au service de la biodiversité), mené par le Programme des Nations Unies pour l'environnement avec l'appui de l'Union européenne et de la Suisse.

19. L'**Organisation mondiale des douanes (OMD)** et le Secrétariat de la CIPV ont resserré leurs liens sur trois questions spécifiques qui intéressent les deux organisations: l'Accord sur la facilitation des échanges, la mise en service de systèmes de guichet unique aux frontières de nombreux pays et la mise en place du système ePhyto de la CIPV. L'OMD a participé à la douzième session de la CMP (2017), au cours de laquelle son Secrétaire exécutif a prononcé un discours d'ouverture. Elle est représentée au sein du Comité consultatif pour le projet ePhyto. En outre, l'OMD participe activement à l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes. Le Secrétariat de la CIPV a également été invité à présenter ses activités relatives au commerce électronique devant le groupe de travail de l'OMD chargé de la question. Un accord de coopération bilatérale entre la CIPV et l'OMD a été élaboré et pourrait être signé début 2018.

20. La **Banque mondiale** et le Secrétariat de la CIPV ont resserré leurs liens en 2017 dans les domaines relatifs à la facilitation des échanges commerciaux et au Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS). La Banque mondiale a fourni des intervenants lors du séminaire organisé par la CIPV sur le thème de la santé des végétaux et de la facilitation des échanges commerciaux qui s'est tenu au Siège de la FAO. La Banque mondiale a abordé la question de l'approche de la gestion coordonnée des frontières visant à faire face aux défis communs et a exposé les avantages de cette approche pour chaque région frontalière et chaque partie prenante de la facilitation des échanges commerciaux. Elle a également mentionné une étude relative à la facilitation de l'agro-industrie. En outre, la Banque mondiale a collaboré avec la CIPV dans le cadre de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes et d'une évaluation nationale de la facilitation des échanges commerciaux pour le Malawi nécessitant d'étudier le système phytosanitaire du pays, et a fourni des ressources pour le projet ePhyto.

21. S'agissant de l'**Organisation mondiale du commerce (OMC)**, le Secrétariat de la CIPV a continué de remplir son rôle en tant que l'une des trois organisations sœurs reconnues dans l'Accord SPS et, en cette qualité, il participe régulièrement aux réunions du Comité SPS. De plus, le Secrétariat a mis à disposition ses experts et ses connaissances dans plusieurs programmes de formation de l'OMC sur le cadre SPS, au siège de l'OMC et dans le monde entier. Les secrétariats de la CIPV et du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) ont également collaboré dans le

⁴ Page web du PMRG: <https://www.ippc.int/fr/liason/organizations/phytosanitarymeasuresresearchgroup/>.

cadre de l'élaboration d'une documentation relative aux activités de sensibilisation conjointes, comprenant deux vidéos et deux fiches d'information.

B. Section 1.2: plans relatifs aux activités de coopération menées en 2018

22. Le Secrétariat de la CIPV prévoit de continuer de travailler en concertation avec les organisations mentionnées ci-après en 2018.

23. **CIAB** – la CIPV participera au troisième atelier consacré à l'examen du premier projet de plan d'urgence international en matière de gestion des ressources biologiques en cas d'événement provoqué délibérément, organisé dans le contexte de l'article VII de la CIAB (projet intitulé *Strengthening global mechanisms and capabilities for responding to deliberate use of diseases* et mené par l'UNODA, la CIAB et l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques).

24. **CDB** – Mise en œuvre du plan de travail conjoint et action dans le domaine des EEE, (question qui figure à l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de celui de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques); contribution aux travaux du **BGL**.

25. **Groupe de liaison interinstitutions sur les espèces exotiques envahissantes** – Mise à disposition d'un réseau dans les domaines relatifs aux EEE, au commerce électronique et à l'utilisation des NIMP. Le **Codex Alimentarius** continuera de mener des activités de collaboration relatives au système de mise en ligne des observations et mettra en commun des bonnes pratiques relatives aux processus, aux activités de communication et aux outils en ligne.

26. La Division mixte **FAO/AIEA** a proposé de participer au parrainage de la réunion du GTTP et pourrait collaborer avec le Secrétariat pour élaborer de la documentation relative aux activités de sensibilisation à l'ensemble des normes relatives aux mouches des fruits.

27. Le **groupe consultatif international en matière d'analyse du risque phytosanitaire (International Advisory Group for Pest Risk Analysis, IAGRA)** contribue activement à l'élaboration d'un manuel relatif à la gestion du risque phytosanitaire.

28. L'**OMI**, la **Banque mondiale**, l'**OMD**, l'**Association des propriétaires de conteneurs** et le **World Shipping Council** (Conseil mondial du transport maritime) continueront de participer à l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes.

29. Le **Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers** contribue à coordonner les activités de recherche relatives aux projets de NIMP et élabore des orientations relatives à l'application de certains traitements couverts par la NIMP 15.

30. La **FIS** élaborera des supports de formation portant sur la nouvelle NIMP relative aux semences devant être utilisée dans le cadre des ateliers régionaux de la CIPV et participera aux réunions du Comité directeur de l'Année internationale de la santé des végétaux. Elle contribuera également à l'élaboration du programme de l'Année internationale de la santé des végétaux et lui fournira un appui.

31. L'**Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)** continuera de fournir un appui à l'atelier régional de la CIPV pour les Caraïbes.

32. L'**ISO** accueille favorablement la contribution du Secrétariat à l'élaboration de normes relatives à la détection et à l'identification d'organismes nuisibles aux végétaux.

33. L'**Organisation mondiale de la santé animale (OIE)** souhaite collaborer en vue de la mise en place d'un système de mise en ligne des observations visant à soumettre des observations relatives à des normes, et le Secrétariat de la CIPV a proposé de fournir un appui à la mise en commun des données d'expérience relatives à l'utilisation du système.

34. Le **PMRG** continue de coordonner les activités de recherche relatives aux traitements phytosanitaires en vue de fournir un appui à de nouvelles propositions.

35. **Programme des Nations Unies pour l'environnement** – Mise en œuvre du projet intitulé *Environmental Treaties Programme - realizing synergies for biodiversity* (Programme relatif aux traités environnementaux – créer des synergies au service de la biodiversité). Le projet comprend cinq produits. Le Secrétariat de la CIPV participe de manière suivie au produit 2 (Coopération avec les responsables de l'information), dans le cadre de la participation du Secrétariat de la CIPV au comité directeur de la gestion des informations et des connaissances, chargé de mettre en commun des bonnes pratiques en matière de gestion des informations et des connaissances, y compris en ce qui concerne les activités de collaboration relatives à la mise en place du portail InforMEA.

36. Cette année, l'**OMD** et le Secrétariat de la CIPV signeront un accord visant à faciliter les activités de coopération entre les deux organisations.

37. La **Banque mondiale** continuera de fournir un appui au programme ePhyto.

38. **Comité SPS de l'OMC** – Le Secrétariat participera aux réunions du Comité et participera au groupe de travail du **STDF** en qualité de membre. De plus, les activités de collaboration actuellement menées avec le Secrétariat du STDF se poursuivront dans les domaines de la communication et de la sensibilisation.

II. Section 2: organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV)

39. Les **ORPV et les bureaux régionaux de la FAO** ont joué un rôle clé dans l'organisation des ateliers régionaux de la CIPV en 2017. L'IICA a largement contribué aux ateliers régionaux organisés par la CIPV en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2017.

40. L'**Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP)** continue de travailler en concertation avec le Secrétariat de la CIPV en ce qui concerne l'élaboration de protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés. Un expert de l'OEPP a été invité à la réunion du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic tenue en février 2017. L'OEPP, dont certains membres participent au groupe, met des experts à disposition lors de réunions de divers groupes de rédaction de protocoles de diagnostic. Elle a accueilli la vingt-neuvième Consultation technique des ORPV, qui a eu lieu à Paris et qui a été consacrée à la question de l'appui aux activités d'élaboration et de mise en œuvre de normes et de la coordination de ces activités. L'OEPP a contribué à élaborer la fiche d'information relative à *Xylella fastidiosa*, fournie aux participants à la treizième session de la CMP.

41. L'**Organisation nord-américaine pour la protection des plantes** a fourni la traduction espagnole de la publication de la CIPV intitulée *Introduction to international phytosanitary terminology* (Introduction à la terminologie phytosanitaire internationale) et les traductions françaises et espagnoles du document explicatif de la NIMP 15 («Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international»). Des représentants de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes ont participé aux réunions du Comité directeur de l'Année internationale de la santé des végétaux et à la première réunion du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.

42. L'**Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient** a désigné le coordonnateur du Groupe d'examen linguistique chargé d'examiner les normes rédigées en arabe.

43. **Activités de liaison prévues pour 2018** – Le Secrétariat de la CIPV prévoit de continuer de travailler en concertation avec l'ensemble des ORPV. Les ORPV fourniront notamment un appui aux ateliers régionaux de la CIPV et collaboreront avec le Secrétariat en vue d'exécuter le plan de travail.